

DÉNONCIATION EN VUE D'OBTENIR UN MANDAT DE PERQUISITION
INFORMATION TO OBTAIN A SEARCH WARRANT
(article 487 C.cr.) - Formule 1 / (Section 487 Cr.C.) - Form 1

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC / PROVINCE OF QUÉBEC

District : / District: Saint-Maurice 28 al. 1, par. 3, 4, 53, 54

Localité : / Locality: La Tuque

N° de dossier : / File No.: _____

Corps policier et numéro d'événement : / Police force and Occurrence No.: Protection de la faune du Québec / 5175809

Les présentes constituent la dénonciation / This is the information
de / of Daniel TREMBLAY

occupation : / occupation: Agent de protection de la faune

ci-après appelé le dénonciateur, qui déclare avoir des motifs raisonnables de croire qu'une infraction au *Code criminel* ou à une autre loi fédérale, à savoir :

hereinafter called the informant, who says that he believes on reasonable grounds that an offence under the Criminal Code or another act, that is:

(infraction et référence à l'article du *Code criminel* ou de la loi fédérale concernée)

(*alleged offence and reference to the section of the Criminal Code or the Act*)

- A vendu du poisson pêché en contravention de la loi (F-14, art. 33) - A utilisé du poisson mort ou vivant comme appât (F-14, art. 43, RPQ, art. 15) - A eu en sa possession une quantité de poisson supérieur au contingent quotidien permis (F-14, art. 43, RPQ, art. 39)

a été commise et que certaines choses (description des choses à saisir) :

was committed and that certain things (description of the things to be seized):

53, 54

fourniront une preuve relative à la perpétration de l'infraction décrite ci-dessus;
will afford evidence with respect to the commission of the offence described above;

révéleront l'endroit où se trouve la personne qui est présumée avoir commis l'infraction décrite ci-dessus;
will reveal the whereabouts of the person who is believed to have committed the offence described above;

sont un bien infractionnel;
are offence-related property;

et que ces choses ou quelque partie d'entre elles se trouvent au :
and that the said things, or some part of them, are situated at:

53, 54

La Tuque, résidence de Michel ANGEL et Estelle GAUVIN, 53, 54

CERTIFIÉ CONFORME

À L'ORIGINAL

Original signé

17-02-02

Les motifs raisonnables au soutien de la demande sont les suivants :
The grounds of belief supporting the application are the following:

Voir Annexe

EXPOSER EN ANNEXE TOUS LES MOTIFS QUI FONDENT CETTE DEMANDE ET JOINDRE TOUS LES DOCUMENTS PERTINENTS, SI NÉCESSAIRE.
STATE IN APPENDIX ALL GROUNDS OF BELIEF SUPPORTING THAT APPLICATION AND ATTACH ALL RELEVANT DOCUMENTS, IF NECESSARY.

- Le dénonciateur demande pour les motifs énoncés en annexe, qu'il soit ordonné
The informant requests, on the grounds stated in appendix,
à / that (name) _____
de prêter l'assistance nécessaire à l'exécution des actes autorisés par le mandat (article 487.02 C.cr.)
be ordered to assist in the execution of the acts authorized under the warrant (Section 487.02 Cr.C.)

Le dénonciateur demande l'autorisation d'exécuter le mandat la nuit pour les motifs suivants (article 488 C.cr.) :
The informant request authorization to execute the warrant by night for the following grounds (Section 488 Cr.C.):

Compte tenu que certains suspects sont susceptibles de se déplacer tôt le matin pour se rendre travailler, considérant aussi l'étendu du réseau d'activités illégales et l'avantage d'effectuer des perquisitions simultanées à plusieurs adresses afin d'éviter la disparition de preuves, le ddénonciateur demande l'autorisation d'effectuer les perquisitions de nuit, soit entre 6h00 et 7h00.

- Autres modalités d'exécution : / Other terms and conditions of execution:

EN CONSÉQUENCE, le dénonciateur demande qu'un mandat soit accordé pour perquisitionner l'endroit ci-dessus mentionné en vue de trouver ces choses.
WHEREFORE the informant prays that a warrant may be granted to search the above-mentioned premises for the said things.

- Déclaré sous serment
Sworn Affirmé solennellement
Solemnly affirmed

Original signé

Dénonciateur / Informant

A / At La Tuque, le / on 17 novembre 2016

Original signé

Juge de paix / Justice of the Peace

Original signé

Juge de paix (en caractères d'imprimerie)
Justice of the Peace (in block letters)

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

District : Saint-Maurice

Localité : La Tuque

No de dossier : 28 al. 1, par. 3, 4, 53, 54

Corps policier : Protection de la faune

No d'événement : 5175809

La présente constitue la dénonciation de Daniel Tremblay, agent de protection de la faune du bureau de La Tuque.

En tant qu'agent support 28 al. 1 par. 3, 4 j'ai notamment pour fonction de supporter les enquêteurs spécialisés dans le cadre de l'enquête. Je communique fréquemment avec les enquêteurs au dossier, ce qui me permet de suivre l'évolution de l'enquête et d'avoir une bonne connaissance de la preuve apportée par ces enquêteurs.

Je déclare que les faits rapportés dans la présente annexe proviennent de renseignements dont j'ai eu connaissance et que je considère véridiques.

INTRODUCTION

1. Le présent dossier origine d'une enquête 28 al. 1 par. 3, 4 menée par l'enquêteur spécialisé connu sous le nom d'agent X afin de protéger son identité pour des raisons de sécurité.
2. Les suspects impliqués contreviennent notamment à *Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune* en commettent des infractions liées à de la vente illégale de gros gibiers et de poissons (C-61.1, art. 69 et 70).

HISTORIQUE

1. En janvier 2014, à Saint-Georges-de-Champlain, l'agent Leblanc remarque une affiche située devant le bar *Relais les boys* sur laquelle on peut lire : DÉGUSTATION DE VIANDE SAUVAGE MERC. 6HRS.
2. L'enquête des agents de protection de la faune démontre que ce commerce procède à ce genre d'événement à chaque deux semaines pour y attirer la clientèle. Ils y servent notamment de la saucisse de cerf de Virginie et d'orignal prélevés à la chasse sportive par l'un des propriétaires (Steve BOISVERT) et ses amis. M. BOISVERT procède aussi à la vente de billets (12\$ chacun) pour un souper de dorés frais qu'il pêche avec ses amis à la pourvoirie *Martin-Pêcheur* de Yamachiche, en commettant des surplus de prises.
3. En février 2014, le directeur du *Service du renseignement et du soutien aux enquêtes* confie un mandat d'enquête 28 al. 1 par. 3, 4 afin de mettre un terme aux activités illégales de ce groupe.

4. 28 al. 1 par. 3, 4

5. 28 al. 1 par. 3, 4

6. 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

7. 28 al. 1 par. 3, 4

8. 28 al. 1 par. 3, 4

9. 28 al. 1 par. 3, 4

10. Enfin, compte tenu que certains suspects sont susceptibles de se déplacer tôt le matin pour se rendre travailler, considérant aussi l'étendu du réseau d'activités illégales et l'avantage d'effectuer des perquisitions simultanées à plusieurs adresses afin d'éviter la disparition de preuves, le déclarant demande l'autorisation d'effectuer les perquisitions de nuit, soit entre 6h00 et 7h00.

MOTIFS POUR LES DIFFÉRENTS OBJETS À SAISIR

1. 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

1.1 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

1.2 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

1.3 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

1.4 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

2. 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

2.1 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

2.2 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

3. 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

3.1 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

3.2 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

4. 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

4.1 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

4.2 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

4.3 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

5. 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

5.1 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

5.2 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

5.3 28 al. 1 par. 3, 4

5.4 28 al. 1 par. 3, 4

6. 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

6.1 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

7. 28 al. 1 par. 3, 4, 53, 54

CONCLUSION

1. Le dénonciateur a des motifs raisonnables de croire que des infractions à la Loi sur les Pêches ont été commises, que les choses visées par cette dénonciation se trouvent au ^{53,5} 53, 54 à La Tuque, et qu'elles constituent des biens infractionnels en vertu du Code criminel. En conséquence, il demande l'émission d'un mandat de perquisition en vertu de l'article 487 du Code criminel afin de servir au mieux l'administration de la justice.

Original signé

Daniel Tremblay

À La Tuque le 17 novembre 2016

Original signé

Juge, Juge de paix

Original signé

Juge, Juge de paix (en caractère d'imprimerie)

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Original signé

Greffier(e) - adjoint(e)